



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juillet 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN, s'est réuni en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de M. Louis BONNET, maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-neuf étaient présents ou représentés.

Pour l'exercice 2019, il a arrêté le compte de gestion du comptable public ainsi que le compte administratif, affecté le résultat et pris acte du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la commune.

Il a débattu et pris acte du rapport d'orientations budgétaires pour 2020 qui lui a été présenté.

Du fait de son renouvellement, le conseil municipal a délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et a déterminé les crédits ouverts à ce titre.

Il a fixé le montant des indemnités à allouer à M. le Maire, à ses adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

Il a adopté le budget primitif de la ville pour 2020 et autorisé M. le Maire à signer des conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Il a désigné M. Georges MICHEL, premier adjoint, comme correspondant défense de la commune, Mme MOREL et M. DURAND comme représentants de la commune au conseil d'administration de l'EHPAD Hyppolite SAUTEL.

M. le Maire a ensuite rendu compte des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du conseil municipal et a répondu à des questions diverses.